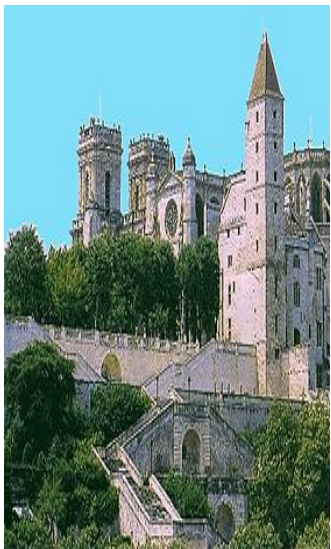


Les atouts de la résidence



Idéalement située au cœur de la ville d'AUCH, la résidence offre un cadre agréable, calme et sécurisé, à proximité immédiate de toutes les commodités (commerces, transport, services...). Installée dans un bâtiment neuf, à l'architecture contemporaine, elle bénéficie d'un parking privé et fermé, d'un garage pour motos et vélos, d'une cour et de terrasses.

Bien plus qu'un logement, la résidence Le Noctile est avant tout un lieu de vie convivial, pensé pour les jeunes et propice au développement de leur autonomie et de leur citoyenneté.

Association pour le LOGement des JEunes dans le Gers

Résidence le Noctile

**2 Ter Rue du 08 mai
32000 AUCH**

**05 62 05 98 45
contact.noctile@alojeg.fr**

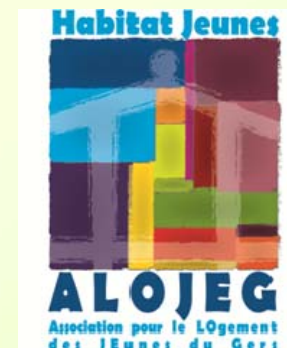


Résidence

LE NOCTILE

**Une solution d'hébergement temporaire,
souple
pratique
économique...**

**destinée aux jeunes âgés de 16 à 30 ans qu'ils soient salariés,
apprentis, en formation, stagiaires ou encore étudiants.**



La Résidence Le Noctile est gérée par l'Association ALOJEG (loi 1901). Au-delà de l'hébergement, l'Association propose un accueil et un accompagnement individualisés. Ces derniers sont confiés à une équipe composée d'un directeur, de deux animateurs socio-éducatifs, d'un agent administratif, de deux veilleurs de nuit et d'un service d'entretien.

Résider au Noctile

Accueil des Jeunes en Alternance

- 28 chambres doubles (19 m²)
- 2 chambres simples (16 m²)
- Forfait semaine de 4 nuits : 78 € (petits déjeuners compris)

La réservation est obligatoire et automatique par l'intermédiaire du CFA de Pavie qui est conventionné avec la résidence.

⚠ Le statut d'apprenti ouvre droit à une aide financière du Conseil Régional (Dispositif Carte Jeune) de 6.10 €, 9.10 € ou 13.10 € par nuitée, en fonction du quotient familial.

Accueil des autres résidents

- 10 chambres simples (16 m²) : 358 €/mois
- 25 T1 pour 1 occupant (21 m²) : 403 €/mois
- 12 T1 bis pour 2 occupants (31 m²) : 417 €/mois
- 2 T2 (46 m²) pour 2 occupants : 475 €/mois

L'ensemble des charges, taxe d'habitation, eau, électricité, chauffage... sont comprises dans la redevance mensuelle.

- Forfait 30 petits déjeuners : 32 €

⚠ Ces logements bénéficient de l'APL majorée. Son montant varie selon les ressources et la situation de chacun.

Logements

Tous les logements sont meublés : lits avec literies, chevets, tables, chaises, bureaux, placards. Ils bénéficient de salles d'eau indépendantes (douche-lavabo-WC), prises TV, connexion internet gratuite.

Les T1, T1 bis et T2 disposent de kitchenettes équipées (plaques de cuisson, réfrigérateur, évier, micro-onde, vaisselle...).

Pour les chambres, 2 cuisines collectives avec terrasses sont réservées aux jeunes apprentis, une troisième est accessible aux autres résidents. Ces espaces dédiés disposent de tout le matériel nécessaire à la confection et la prise de repas. Ils permettent en outre d'entreposer, dans la réserve et les frigos prévus à cet effet, les denrées des résidents.

La résidence ne prévoit pas de service de restauration.

Vivre au Noctile

Les espaces collectifs

- Bar sans alcool, cuisines collectives
- Salle T.V (Canal+, Canal Sat, DVD)
- Espace détente et multimédia
- Salle d'animation
- Laverie

Les animations (en soirée ou les Week-end)

- Soirées culturelles, musicales et festives, projection cinéma
- Ateliers artistiques (musique, dessins, loisirs créatifs...)
- Atelier cuisine
- Animations sportives
- Ateliers santé et prévention

L'accompagnement individuel

Un accueil personnalisé est mis en place en fonction de la situation de chaque jeune. L'objectif est de favoriser le parcours de chacun vers l'autonomie.

- Renseignements et informations
- Aide dans les démarches (APL, Loca Pass, CV...)
- Conseils et soutiens dans la vie quotidienne, aide au budget...
- Relation avec les partenaires extérieurs...

